



N° 13 616\*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*
- LA DESTRUCTION \*
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *C.M.B.A. (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac)*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : *Président: Jacques HEZARD*

Adresse : N° *3* Rue *Place des Carmes*

Commune *AURILLAC*

Code postal *15000*

Nature des activités : *Exploitant d'Aéroport*

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Buteo Buteo</i> <i>Buse Variable</i>	<i>5</i>	
B2 <i>Larus Ridibundus</i> <i>Houlette rieuse</i>	<i>5</i>	
B3 <i>Anas Cinerea</i> <i>Héron Cendré</i>	<i>3</i>	
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *Prévention du Peint animalier (éviter les collisions avec un avion)*

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
(transcrire l'unité des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

- Capture manuelle  Capture au filet   
Capture avec époussette  Pièges  Préciser : .....  
Autres moyens de capture  Préciser : .....  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

#### D2. DESTRUCTION \*

- Destruction des nids  Préciser : .....  
Destruction des œufs  Préciser : .....  
Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....  
Par pièges létaux  Préciser : .....  
Par capture et euthanasie  Préciser : .....  
Par armes de chasse  Préciser : fusil de chasse  
Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

#### D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....  
Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....  
Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....  
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

#### F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \*

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....  
Formation continue en biologie animale  Préciser : .....  
Autre formation  Préciser : Formation initiale et continue "Protection du Petit Aigle" <sup>d</sup>

#### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : .....  
ou la date : Toute l'année

#### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Auvergne  
Départements : Cantal  
Cantons : .....  
Communes : Enprise de l'aéroport

#### II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

#### F. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....  
Précisé dans le dossier de demande  
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....  
Précisé dans le dossier de demande

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à AURILLAC  
le 29/09/16  
Votre signature







## Dossier de demande de prélèvement d'espèces d'oiseaux protégées Aéroport d'Aurillac-Tronquières Année 2014 /2015

### 1) Organisation de la prévention de la lutte contre le péril animalier sur l'aéroport

Le Service de Prévention du Péril Animalier (SPPA) de l'aéroport d'Aurillac est assuré par les agents du Service de Secours et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA) et du service AFIS. Il est régi par l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes. L'arrêté préfectoral n° 2009-1481 du 4 novembre 2009 définit le caractère occasionnel du péril animalier sur l'aérodrome.

### 2) Analyse ornithologique locale

Cette liste est issue du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Cantal (CPIE) ainsi que des observations des personnels de l'aérodrome

#### 1. Espèces d'oiseaux régulièrement présentes sur la plate-forme :

Mouette rieuse (*larus ridibundus*)  
Vanneau huppé (*vanellus vanellus*)  
Pigeons ramiers et domestiques (*columba palumbus et livia*)  
Etourneau sansonnet (*sturnus vulgaris*)  
Goéland leucophée (*larus cachinans*)  
Faucon crécerelle (*falco tinunculus*)  
Buse variable (*butéo butéo*)  
Héron cendré (*ardea cinerea*)  
Milan noir (*milvus migrans*)  
Milan royal (*milvus milvus*)  
Cigogne noire et blanche (*ciconia nigra et ciconia*)  
Choucas des tours (*corvus monedula*)  
Édicnème criard (*Burhinus oedicephalus*)

#### 2. Relevé de collisions

En 2011, 5 collisions (3 buses, 1 mouette, 1 milan) se sont produites.  
En 2012, 3 collisions avec des buses se sont produites.  
En 2013, 4 collisions ( 3 buses, 1 rapace non identifié) se sont produites  
Au 30/09/14, 3 collisions (2 buses, 1 chouette) se sont produites.

#### 3. Prélèvements d'animaux

Le manex SPPA et les procédures d'intervention PPA prévoient le cas du prélèvement d'animaux.

Au 30/09/14, aucune opération de prélèvement n'a été effectuée en depuis la prise de l'arrêté de prélèvement DREAL 2013-253. Les méthodes alternatives (effaroucheur sonore, tir de fusées sifflantes et crépitantes) mises en œuvre par le SPPA ont été suffisamment efficaces pour qu'il n'ait pas recours à la destruction d'individus.

### 3) Mesures préventives

Le Centre d'Enfouissement Technique situé dans le voisinage immédiat de l'aérodrome a été fermé fin 2011 ce qui a permis de réduire le nombre de mouettes et de corbeaux présents sur la plateforme.

Les mesures de prévention retenues avec les amodiataires consistent à maintenir une hauteur d'herbe supérieure à 20cm ( en dehors de certaines zones de servitudes) et à réduire le nombre de fauchages annuels.

Ces dispositions permettent de rendre moins attractives ces parcelles pour les prédateurs, et d'empêcher que des oiseaux plus petits ne soient effrayés par les mouvements des aéronefs et ne s'envolent.

### 4) Prévention du péril animalier

La prévention du péril animalier est conforme à la réglementation, et est mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- 1 agent SSLIA ou AFIS de service formé et habilité Péril Animalier
  - 1 dispositif d'effarouchement acoustique mobile monté sur un 4\*4
  - 1 revolver d'alarme, muni d'un embout lance-fusées
  - 1 pistolet CAPA
  - amorces, à blanc, sans fumée
  - fusées crépitantes (50-100 m)
  - fusées détonantes ( 50-100 m)
  - fusées crépitantes longue portée (225m)
  - fusées CAPA
  - fusil de chasse calibre 12
  - cartouche calibre 12
  - effaroucheur sonore STERELA EFF7300
  - casque anti-bruit N 817 NST
  - gants de protection spécifiques
  - jumelles 10\*50
- 
- matériel de capture (lasso, cage)
  - congélateur pour le stockage des restes d'animaux
  - appareil photo numérique

Les missions péril animalier sont effectuées avant chaque mouvement d'un aéronef commercial de plus de 12m, sur demande d'un pilote, ou à l'initiative des agents.

### 5) Demande d'autorisation de prélèvement

Le prélèvement permet de pallier l'accoutumance de certaines espèces aux méthodes d'effarouchement.

Même si cette méthode de prévention n'a pas été utilisée depuis la prise du premier arrêté en 2013, il reste nécessaire de laisser cette possibilité au Service de Prévention du Péril Animalier.

### 1. Espèces concernées

En plus des espèces non protégées, nous vous demandons la possibilité d'intervenir sur des espèces d'oiseaux protégées, selon les recommandations du STAC.

Les chiffres donnés correspondent à la limite haute du nombre d'individus que nous pourrions prélever (ils ne représentent pas un objectif à atteindre).

- buse variable : demande de prélèvement pour 5 individus
- mouette rieuse : demande de prélèvement pour 5 individus
- héron cendré : demande de prélèvement pour 3 individus

### 2. Méthodes de prélèvement

Ces prélèvements seront effectués par des agents habilités du SPPA à l'aide du fusil de chasse lors des périodes de forte activité ornithologique ou lorsque les espèces présenteront un danger immédiat pour la sécurité des vols.

Conformément aux procédures en vigueur, tout prélèvement sera notifié, et un bilan des prélèvements sera transmis à la DSAC-CE, et à la Préfecture du Cantal.

Ce bilan sera également transmis à la DREAL à l'occasion du renouvellement de la demande de prélèvement.

### 3. Liste des agents habilités lutte animalière

- Stéphane PELLEFIGUE
- Gérard MAX
- Marc VIGNERON
- Patrick CARAGNAC
- Cédric CIVIALE
- Michel VIEILLEMARD
- Michel LAVEISSIERE
- Daniel BONIFAY
- Thierry LOUIS-ABRAHAM (en cours d'habilitation)

### 4. Liste des agents habilités pour le prélèvement

- Patrick CARAGNAC
- Marc VIGNERON
- Daniel BONIFAY (en cours d'habilitation)
- Thierry LOUIS-ABRAHAM (en cours d'habilitation)

### 6) Bilan des observations et des collisions (2010 à 2014)





**Bilan des collisions et des observations lors des interventions PPA 2014**

Mammifères	types d'animaux observés	nombre	date	oiseaux	types d'animaux observés	collision	date
	Bilan non définitif				Bilan non définitif		
Nombre d'animaux prélevés :	Au 30/09, aucune opération de prélèvement n'a été effectuée en 2014. Les méthodes alternatives (effaroucheur sonore, tir de fusées sifflantes et crépitantes) mises en œuvre par le SPPA ont été suffisamment efficaces pour qu'il n'ait pas recours à la destruction d'individus						

**Bilan des collisions et des observations lors des interventions PPA 2013**

Mammifères	types d'animaux observés	nombre	date	oiseaux	types d'animaux observés	collision	date
	renard	1	20/06/13		vanneaux		06/03/13
	chiens	2	26/07/13		hérons		06/03/13
	chien	1	31/08/13		1 buse		18/03/13
	chien	1	19/12/13		mouettes		20/03/13
					buses		28/03/13
					corneilles		03/04/13
					buses		03/04/13
					buses		14/04/13
					1 milan		03/05/13
					1 buse	X	03/06/13
					10 buses		05/06/13
					20 buses		07/06/13
					1 buses	X	11/06/13
					15 buses		16/06/13
					3 buses		01/07/13
					4 buses		02/07/13
					1 héron		03/07/13
					7 buses		15/07/13
					2 buses		16/07/13
					4 buses		31/08/13
					2 chouettes		27/08/13
					2 buses		23/08/13
					buses		01/09/13
					1 buse	X	02/09/13
					1 rapace	X	04/09/13
					3 buses		05/09/13
					2 buses		06/09/13
					3 buses		09/09/13
					1 buse		11/09/13
					5 buses		
					1 héron		13/09/13
					4 buses		
					9 hérons		
					5 mouettes		16/09/13
					2 buses		17/09/13
					2 buses		18/09/13
					20 buses		20/09/13
					5 buses		24/09/13
					20 buses		
					corbeaux		25/09/13
					20 buses		
					corbeaux		26/09/13
					10 buses		
					10 hérons		29/09/13
					2 buses		
					1 héron		01/10/13
					3 hérons		03/10/13
					1 héron		
					2 faucons		
					1 buse		04/10/13

					3 hérons		07/10/13
					2 hérons		
					1 buse		13/10/13
					4 buses		
					1 héron		14/10/13
					3 mouettes		15/10/13
					4 buses		29/10/13
					buses		31/10/13
					vanneaux		
					mouettes		05/11/13
					5 hérons		10/11/13
					3 hérons		
					2 buses		12/11/13
					1 buse		03/12/13
Nombre d'animaux prélevés :	Aucune opération de prélèvement n'a été effectuée en 2013. Les méthodes alternatives (effaroucheur sonore, tir de fusées sifflantes et crépitantes) mises en œuvre par le SPPA ont été suffisamment efficaces pour qu'il n'ait pas recours à la destruction d'individus						

#### Bilan des collisions et des observations notables lors des interventions PPA 2012

	types d'animaux observés	nombre	date		types d'animaux observés	collision	date
Mammifères	chevreuils	7	03/01/12	oiseaux	buse	X	16/01/12
	chevreuils	4	12/01/12		buses		16/09/12
	chevreuils	2	25/01/12		buse	X	19/09/12
	chat (x)	1	06/03/12		hérons		24/09/12
	chevreuils	4	30/03/12		hérons		26/09/12
	chevreuils	2	27/04/12		mouettes		29/11/12
	renard	1	27/04/12		cigognes		29/11/12
	chevreuils	1	04/05/12				
	chevreuils	2	15/06/12				
	chevreuils	2	04/10/12				
Nombre d'animaux prélevés :	Aucune opération de prélèvement n'a été effectuée en 2012. Absence d'arrêté de prélèvement						

#### Bilan des collisions et des observations notables lors des interventions PPA 2011

	types d'animaux observés	nombre	date		types d'animaux observés	collision	date
Mammifères	chevreuils		03/01/12	oiseaux	buses		15/05/11
	chevreuils	9	05/04/11		milan	probable	10/05/11
					buse	X	06/05/11
					buse	X	05/05/11
					mouettes	X	02/11/11
				buse	X	02/11/11	
Nombre d'animaux prélevés :	Aucune opération de prélèvement n'a été effectuée en 2011. Absence d'arrêté de prélèvement						

#### Bilan des collisions et des observations notables lors des interventions PPA 2010

	types d'animaux observés	nombre	date		types d'animaux observés	collision	date
Mammifères	chevreuil		16/05/10	oiseaux	goélands		08/06/10
	troupeau de vaches		07/08/10		nombreux oiseaux		09/11/10
	chiens	2	12/11/10		mouettes		11/11/10
	chevreuils		27/05/10		goélands		11/11/10
	chevreuils	3	14/03/10				
	chiens	3	30/03/10				
	chiens	4	23/02/10				
	chevreuils	2	24/02/10				
	chiens	4	26/02/10				
Nombre d'animaux prélevés :	Aucune opération de prélèvement n'a été effectuée en 2010. Absence d'arrêté de prélèvement						